



- Zones urbaines**
- UA : centres anciens de Wasselonne et Brechlingen
 - UB : développement de la ville autour des centres
 - UJ : secteurs de jardins à préserver
 - UX : zones d'activités
 - UE : secteurs d'équipements publics

- Zones A Urbaniser**
- IAU : secteur de développement prioritaire à vocation principale d'habitation
 - IIAU : secteur de développement à moyen et long terme
 - IAUE : secteur dévolu au développement des équipements publics
 - IAUX : secteur prioritaire pour l'accueil d'activités tertiaires et artisanales
 - IIAUX : secteur de développement à moyen et long terme à vocation d'activités

- Zones agricoles**
- A : zone agricole inconstructible
 - AC : secteur réservé à l'implantation ou au développement d'exploitations agricoles

- Zones naturelles**
- N : zone naturelle inconstructible
 - NA : secteur paysager
 - NB : constructions isolées et/ou non desservies par l'ensemble des réseaux
 - NC : camping privé
 - ND : aire d'accueil des gens du voyage
 - NE : ancienne carrière à réaménager
 - NG : carrière en exploitation
 - NP : parkings et voiries situés en zone orange du PPRI

Commune de Wasselonne

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Règlement Graphique

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal le 23/04/2013. Droit de préemption urbain instauré par délibération du Conseil municipal le 23/04/2013 sur l'ensemble des zones Urbaines et A Urbaniser.

Modifications simplifiées n°1 & 2 approuvées par délibération du Conseil municipal, le 27/10/2014.
 Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil municipal, le 23/03/2015.
 Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil municipal, le 25/06/2018.
 Révision Allégée arrêtée par délibération du Conseil municipal, le 20 mai 2015 + Projet de modification N°2.

- emplacement réservé
 - La Mossig numérisée d'après la photo aérienne par OTE ingénierie
 - Plan de Prévention du Risque Inondation du bassin versant de la Mossig**
 - zone jaune : constructible sous conditions
 - zone orange : à préserver
 - bande de 100 m par rapport à la zone inondable
- Le périmètre réglementaire du PPRI est joint en annexe.*

N°	VOCATION	BENEFICIAIRE
ER 2	Aménagement lié au TSPO	Conseil Général du Bas-Rhin
ER 4	Aménagement lié au TSPO	Conseil Général du Bas-Rhin
ER 5	Aménagement lié au TSPO	Conseil Général du Bas-Rhin
ER 7	Aménagement de l'entrée de Ville Est long de la RD1004	Ville de Wasselonne
ER 10	Aménagement du carrefour entre l'allée des platanes et la rue Amos	Ville de Wasselonne
ER 11	Aménagement du carrefour entre la RD824 et la rue du 23 Novembre	Ville de Wasselonne
ER 12	Elargissement de la rue du 23 Novembre	Ville de Wasselonne
ER 13	Elargissement de la rue de la Haul	Ville de Wasselonne
ER 14	Aménagement du carrefour entre la rue du Général de Gaulle et la rue du Mouli	Ville de Wasselonne
ER 15	Aménagement d'un espace de stationnement en lien avec le TSPO	Ville de Wasselonne
ER 16	Elargissement de la RD75 - rue de la Gare	Ville de Wasselonne
ER 17	Elargissement de la RD75 - rue de la Gare	Ville de Wasselonne
ER 18	Aménagement d'une desserte de la zone d'activités du Ried à partir de la RD1004	Ville de Wasselonne
ER 19	Création d'un cimetière	Ville de Wasselonne